AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C0998
FR0011065242-FS0393

19 juillet 2013

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

PHENIX SYSTEMS

(Alternext)

Par courrier reçu le 18 juillet 2013, la société 3D Systems Europe Ltd[1] (Mark House, Mark Road, Hemel Hempstead, Herts, HP2 7UA, Royaume-Uni), a déclaré avoir franchi en hausse, le 15 juillet 2013, les seuils de 50% du capital et des droits de vote de la société PHENIX SYSTEMS et détenir 936 428 actions PHENIX SYSTEMS représentant autant de droits de vote, soit 81,00% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions PHENIX SYSTEMS hors marché par le déclarant[3].

[1] Contrôlée par la société 3D Systems Corporation.
[2] Sur la base d'un capital composé de 1 156 023 actions représentant autant de droits de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment communiqué conjoint diffusé, le 15 juillet 2013, par les sociétés 3D Systems Europe Ltd et PHENIX SYSTEMS.